



GROUPE
ISA Solutions
informatiques



Prise en main TVA sur encaissement

Objectif

Déclarer la TVA encaissée sur une période donnée

Cette méthode consiste à déduire la TVA non encaissée de la TVA enregistrée (sur les débits). Elle a comme avantage de prendre en compte les avances ou acomptes.

SOMMAIRE:

I – Le paramétrage

A - Paramétrage dans le support logiciel (hors dossier)

B - Paramétrage dans le dossier

1 - Paramètres – codes de TVA

2 - Paramètres – Autres paramètres – Onglet comptes par défaut

3 - Paramétrage des codes de TVA pour la TVA sur encaissement

II – Fonctionnement général de la TVA sur encaissement

A - Le lettrage des comptes tiers

B - Le calcul de la TVA sur encaissement

1 - Le bouton Actualiser

2 - Le bouton Détail

3 - Le bouton OD de régularisation

4 – Le bouton Suppression

III – Les Editions

A - Le récapitulatif de TVA sur encaissement

B - Le journal détail TVA non encaissée non décaissée

IV Trucs et astuces

LA TVA SUR ENCAISSEMENT

Le module de TVA sur encaissement réalise vos déclarations de TVA en automatique.

C'est un complément au module de TVA existant. Ainsi ISACOMPTA gère deux modes de calcul de la TVA (sur les débits et sur les encaissements).

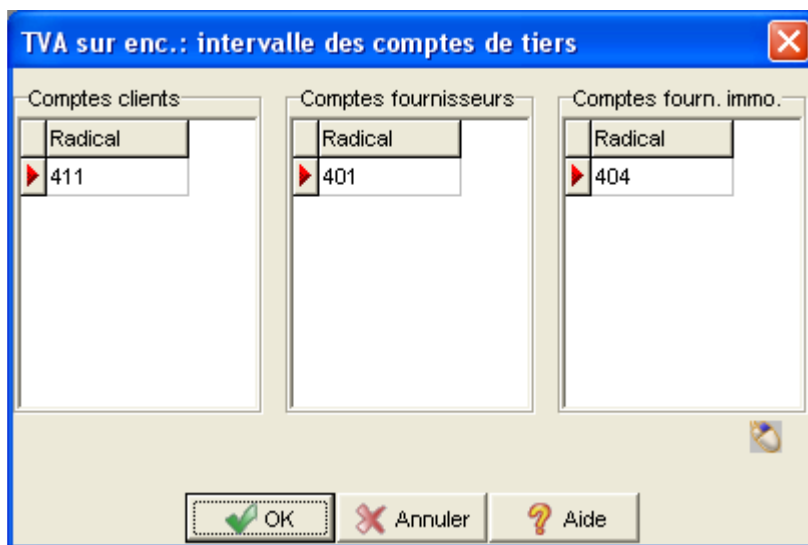
I - LE PARAMETRAGE

Le paramétrage s'effectue à 2 niveaux :

- Dans la base commune.
- Sur chaque dossier.

A - Paramétrage dans le support logiciel (Hors dossier)

- Paramétrage de la base commune : Cliquer dans "Paramètres / TVA sur encaissement".
- Le but est de paramétrer les intervalles de comptes tiers utilisés dans le calcul de la TVA sur encaissement.



Le radical indique les comptes autorisés pour le calcul de la TVA sur Encaissement.

Par défaut, le radical des comptes Clients (411), Fournisseurs (401) et fournisseurs d'Immobilisations (404) sont renseignés.

Le radical n'est constitué que de chiffres avec une taille maximum de 10 caractères.
Pour ajouter un radical, "**tabuler**" et pour Supprimer : "**Clic droit**"

B - Paramétrage dans le dossier

Le paramétrage du dossier s'effectue en 3 étapes :

1 - Paramètres / Codes de TVA

- Un même compte de TVA peut gérer la TVA sur les débits et sur les encaissements, mais le code de TVA se doit d'être différent.
- La définition du code de TVA comme gérant la TVA sur encaissement ce fait en cochant la case de la colonne "*encais cpta*" du code de TVA.
- **Pour les dossiers associés à un étalon** : le paramétrage est à privilégier au niveau du dossier étalon. Il suffit par la suite d'appeler via ce dossier étalon les différents codes applicables au dossier du client.

Code	Compte	Libellé du code TVA	Type	Taux	Encais Cpta	TVA 0	Emplac.
A	44566000	déductible	Achat	5.50	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BAUTR
A1	44566000	TVA sur Biens et Services	Achat	19.60	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BAUTR
A2	44562000	TVA sur immobilisations	Immobilisa	19.60	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BIMMO
A3	44566000	TVA sur Biens et Services	Achat	19.60	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BAUTR
A4	44566000	TVA sur Biens et Services à 0%	Achat	0.00	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	NEANT
V1	44571000	TVA COLLECTEE	Vente	5.50	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	T0550
V2	44571000	TVA COLLECTEE	Vente	19.60	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	T1960
V3	44571000	TVA COLLECTEE	Vente	0.00	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AUTOI
V4	44571000	TVA COLLECTEE	Vente	19.60	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	T1960

Libellé du compte : TVA sur Biens et Services

2 - Paramètres / Autres paramètres (Onglet "Comptes par défaut")

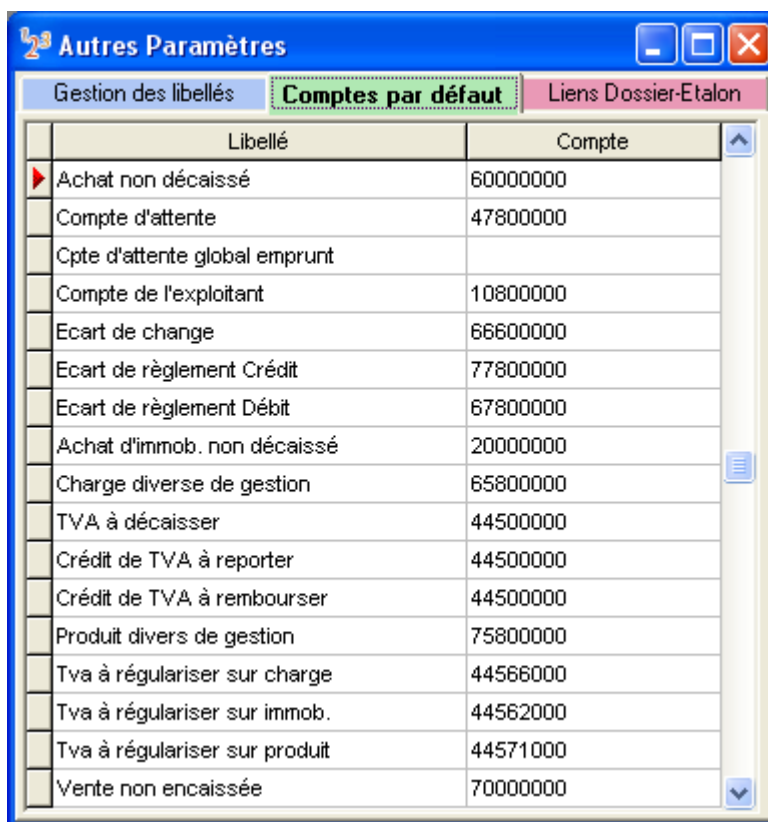
Ce paramétrage est nécessaire afin générer l'OD de régularisation de la TVA sur encaissement.

Les comptes à renseigner sont :

- **Achats non décaissés** : Ce compte permet d'exclure tous les achats non réglés sur la période de déclaration (601000).
- **Achats d'immob. non décaissés** : Ce compte permet d'exclure les factures d'immobilisations non réglées sur la période de la déclaration. (200000).
- **Ventes non encaissées** : Ce compte permet d'exclure les factures de ventes non réglées sur la période de la déclaration. (701000).

Ces trois premiers seront toujours solder à zéro, mais nécessaires afin d'affecter les montants HT des écritures non encaissées.

- **TVA à régulariser sur charge** : Ce compte met en attente les montants de TVA sur achats non réglés à la date de déclaration.
- **TVA à régulariser sur immob.** : Ce compte met en attente les montants de TVA sur achats d'immobilisations non réglés à la date de déclaration.
- **TVA à régulariser sur produits** : Ce compte met en attente les montants de TVA sur ventes non réglés à la date de déclaration.



Libellé	Compte
Achat non décaissé	60000000
Compte d'attente	47800000
Cpte d'attente global emprunt	
Compte de l'exploitant	10800000
Ecart de change	66600000
Ecart de règlement Crédit	77800000
Ecart de règlement Débit	67800000
Achat d'immob. non décaissé	20000000
Charge diverse de gestion	65800000
TVA à décaisser	44500000
Crédit de TVA à reporter	44500000
Crédit de TVA à rembourser	44500000
Produit divers de gestion	75800000
Tva à régulariser sur charge	44566000
Tva à régulariser sur immob.	44562000
Tva à régulariser sur produit	44571000
Vente non encaissée	70000000

Ce paramétrage peut être réalisé par le biais du dossier étalon.

3 – Paramètres - Plan comptable (Onglet "Avancé")

Si l'on ne souhaite pas qu'un compte soit repris pour le calcul de la TVA sur encaissement, il faut dans l'onglet "Avancé" cocher la case "TVA payée sur les débits".

41100000
code alpha : CLIENTS Libellé repris en sa
Général **Avancé** Infos Tiers Comm
 Compte lettrable
 Détail des A nouveaux non lettrés
 Compte pointable
 Centralisation mensuelle au GL
 Accès zone code de TVA
 TVA payée sur les débits

4 - Paramétrage de la déclaration de TVA

- Menu : Résultat / Déclaration de TVA.

En cochant la case Gestion de la TVA sur encaissement, un nouvel onglet TVA enc/déc. apparaît qui permet de gérer la TVA sur encaissement.

- Dans cet onglet, cliquer sur « Paramétrer codes TVA »

Gestion de la TVA
Périodicité : Annuelle
Date de début de recherche : 01/03/05
Date de déclaration : 31/12/05
Supprimer la déclaration ouverte
Lancer le calcul
Qualité : Normale
 Mettre à jour la déclaration
 Calcul à partir du pointage existant
 Gestion de la TVA sur encaissement
TVA enc./déc. Journal TVA
à nouveaux exclus
Paramétrer codes TVA
Actualiser
Détail
OD TVA enc./déc.
Suppression
Infos complément. Ctrl. cohérence Aperçu Imprimer Aide

Code de TVA pour la TVA sur encaissement

TVA Vente
A associer aux comptes clients : V2

TVA Achat
A associer aux comptes fournisseurs : A1

TVA Immobilisations
A associer aux comptes fourn. d'immobilisations : A2

OK Annuler Aide



Cette fenêtre permet d'associer des codes de TVA par défaut à un règlement non lettré sans code de TVA. C'est le cas des avances et acomptes, dont la TVA n'est pas ressortie sur l'écriture de règlement.

Cela permet d'éclater le règlement HT / TVA par le biais de ce paramétrage.

Ce code de TVA est néanmoins modifiable en consultation.

Le code de TVA pour la TVA sur encaissement correspond au taux de TVA le plus utilisé sur le dossier pour chaque catégorie (Charges, Immobilisations et Clients).

Si les informations de cette fenêtre ne sont pas renseignées, il vous faudra vérifier chaque compte par le bouton Détail et faire l'affectation du code de TVA voulu.

II – FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA TVA SUR ENCAISSEMENT

Son calcul peut se résumer par la formule suivante :

	TVA enregistrée en Isacompta
-	TVA <u>non encaissée</u> ou <u>encaissée par avance</u> (OD de TVA sur encaissement)
=	TVA encaissée

A - LE LETTRAGE DES COMPTES DE TIERS

- Le lettrage des comptes tiers est l'étape **obligatoire** avant le calcul de la TVA sur encaissement.
- Une facture non lettrée signifie que la TVA n'est pas encore exigible puisque le règlement n'est pas effectué.

Date	Pièce	Entête	Libellé	Tva	Débit	Crédit	Lettr.
14/05/05	2	FACTURE	ENGRAIS & AMENDEMENT		7 396.99		AAA
23/05/05	11	REMISE CHEQUE				5 000.00	AAA
30/05/05	100	FACTURE	Produits de défense des végét.		897.00		AAB
06/06/05	101	FACTURE			591.00		AAC
23/06/05	0	REMISE CHEQUE				2 396.99	AAA
27/06/05	105	REMISE CHEQUE				897.00	AAB
18/11/05	158	FACTURE			387.02		AAD
01/12/05	106	REMISE CHEQUE				387.02	AAD
09/12/05	141	REMISE CHEQUE				591.00	AAC
23/12/05	176	FACTURE			3 844.78		

Avant le 01/04/05 SOLDE 0.00 D CUMUL 0.00 0.00

A date du 31/03/06 SOLDE 3 844.78 D CUMUL 13 116.79 9 272.01 23/06/05

La TVA sur la facture N°176 n'est pas exigible sur la prochaine déclaration puisqu'elle n'est pas lettrée.

En cas d'échéances multiples, il sera pris en compte la date du mouvement lettré le plus récent comme la date de règlement définitif de la facture.

B- LE CALCUL DE LA TVA SUR ENCAISSEMENT

Pour obtenir les montants de TVA non réglée qui permettront de définir la TVA à déclarée il faut, dans la fenêtre de la déclaration de TVA réaliser les opérations suivantes.

La première des démarches à réaliser est de lettré l'ensemble des comptes tiers.

1 - Il faut cocher la "Gestion de la TVA sur encaissement"

2 - Cliquer sur le bouton "Actualiser"


Code	Libellé	Taux	HT non réglé	TVA non réglée
V2	TVA COLLECTEE	19.6	3 214.70	630.08

3 - Tableau récapitulatif par code de TVA sur encaissement

1 - Le bouton 

Le bouton "ACTUALISER" : permet d'importer les mouvements non lettrés du grand livre compris entre la date de début de recherche et la date de déclaration.

➤ **On peut actualiser à tous moment, mais les données modifiées sont écrasées.**

 **Astuce:** Il est possible de laisser la fenêtre de la gestion de la TVA sur encaissement ouverte, de saisir ou de consulter le Grand Livre puis d'actualiser pour récupérer les modifications.

2 - Le bouton 

A partir d'un import Grand Livre, on visualise les mouvements non lettrés (les factures non réglées ou les règlements partiels) par compte de tiers.

Les factures sont détaillées par code de TVA pour lesquelles on a le montant HT et le montant de TVA. C'est l'utilisateur qui précisera si les mouvements doivent être pris dans la déclaration ou non.

– Exemple de facture de vente

N° Compte	TVA	Débit	Crédit
70181000	V2		3 214.70
44571000			630.08
411CLIENT		3 844.78	

TVA non réglée à la date du 31/12/2005

411CLIENT client TVA par défaut : V2 TVA COLLECTEE

Actualiser le compte

Date	Jnl	Pièce	Libellé	Exclure	TVA	Mt HT	Mt TVA	Mt Autre	Mt Taxe	TTC Débit	TTC Crédit
23/12/2005	01	176		<input checked="" type="checkbox"/>	V2	3 214.70	630.08			3 844.78	

HT/TVA factures non totalement réglées

V2	3 214.70	630.08	TTC	3 844.78
----	----------	--------	-----	----------

Répartition HT/TVA non réglés : OD régularisation

V2	3 214.70	630.08	TTC	3 844.78
----	----------	--------	-----	----------

- Les cellules sur fond jaune ou bleu sont non modifiables.
- Les cellules sur fond blanc sont modifiables directement dans ce tableau.
- Il est possible de les modifier en passant par la saisie ou la correction d'écritures puis de relancer l'actualisation.

La colonne "**EXCLURE**" a 2 sens :

Case cochée : La facture est exclus de la déclaration de TVA et inclus dans l'OD de régularisation de la TVA. (Parti basse de l'aperçu).

Case décochée : La facture ou le règlement est inclus dans la déclaration de TVA et exclus de l'écriture de régularisation.

- La « zone répartition HT/TVA non réglés : OD régularisation reprend » est le détail de l'écriture d'OD de TVA sur encaissement.

– Exemple d'un Avoir

La facture d'avoir apparaît en **négatif**.

TVA non réglée à la date du 31/12/2005

401LANDA LANDA TVA par défaut : A1 TVA sur Biens et Ser Actualiser le compte

Date	Jnl	Pièce	Libellé	Exclure	TVA	Mt HT	Mt TVA	Mt Autre	Mt Taxe	TTC Débit	TTC Crédit
23/06/2005	01	12	Produits de déf	<input checked="" type="checkbox"/>	A	-100.00	-5.50			105.50	
HT/TVA factures non totalement réglées					A	-100.00	-5.50			TTC	-105.50
Répartition HT/TVA non réglés : OD régularisation					A	-100.00	-5.50			TTC	-105.50

– Une facture d'achat et vente regroupé

N° compte	TVA	Débit	Crédit
▶ 60130000	A	200.00	
44566000		11.00	
70181000	V1		1 000.00
44571000			55.00
401LANDA		844.00	

TVA non réglée à la date du 31/12/2005

401BET bet TVA par défaut : A1 TVA sur Biens et Ser Actualiser le compte

Date	Jnl	Pièce	Libellé	Exclure	TVA	Mt HT	Mt TVA	Mt Autre	Mt Taxe	TTC Débit	TTC Crédit
26/06/2005	01	15	VENTES DE CE	<input checked="" type="checkbox"/>	A	200.00	11.00				
26/06/2005	01	15	VENTES DE CE	<input checked="" type="checkbox"/>	V1	1 000.00	55.00			844.00	
HT/TVA factures non totalement réglées					A	200.00	11.00			TTC	-844.00
					V1	1 000.00	55.00				
Répartition HT/TVA non réglés : OD régularisation					A	200.00	11.00			TTC	-844.00
					V1	1 000.00	55.00				

- Répartition du HT par code de TVA.
- Le calcul traite simultanément la TVA sur les achats et ventes.

– **Facture avec de la TVA et une autre taxe non soumise**

N° compte	TVA	Débit	Crédit
▶ 60130000	A	100.00	
44566000		5.50	
63410000		10.00	
401 ALPHA			115.50

TVA non réglée à la date du 31/12/2005

401.ALPHA alpha TVA par défaut : A1 TVA sur Biens et Ser

Actualiser le compte

	Date	Jnl	Pièce	Libellé	Exclure	TVA	Mt HT	Mt TVA	Mt Autre	Mt Taxe	TTC Débit	TTC Crédit
▶	31/07/2005	01	18	Taxes produits	<input checked="" type="checkbox"/>	A	100.00	5.50		10.00		115.50

HT/TVA factures non totalement réglées	▶ A	100.00	5.50	TTC	105.50
Répartition HT/TVA non réglés : OD régularisation	▶ A	100.00	5.50	TTC	105.50

- La colonne taxe : Montant dans un compte charge ou de produit sans lien avec un code de TVA (HT sans TVA).
- Le montant taxe n'ayant pas de TVA, il ne doit pas intervenir dans le calcul de la TVA sur encaissement.
- Dans notre exemple : correspond à un 63410000 taxe anda.

– **Facture de vente avec acompte (Montant autre)**

N° compte	TVA	Débit	Crédit
▶ 70181000	V1		1 500.00
44571000			82.50
70181000	V2		2 000.00
44571000			392.00
51210000		500.00	
70181000	V1		2 000.00
44571000			110.00
411PRINC		5 584.50	

TVA non réglée à la date du 31/12/2005

411PRINC princ TVA par défaut : V2 TVA COLLECTEE

Actualiser le compte

	Date	Jnl	Pièce	Libellé	Exclure	TVA	Mt HT	Mt TVA	Mt Autre	Mt Taxe	TTC Débit	TTC Crédit
	31/07/2005	01	26	VENTES DE CE	<input checked="" type="checkbox"/>	V1	3 500.00	192.50				
	31/07/2005	01	26	VENTES DE CE	<input checked="" type="checkbox"/>	V2	2 000.00	392.00	-500.00		5 584.50	

HT/TVA factures non totalement réglées	V1	3 500.00	192.50	TTC	6 084.50
	V2	2 000.00	392.00		
Répartition HT/TVA non réglés : OD régularisation	V1	3 212.38	176.68	TTC	5 584.50
	V2	1 835.65	359.79		

- Montant Autre : est un montant sans code de TVA pris en compte dans le calcul de TVA.
- Exemple règlement partiel.
- Il est reparti sur tous les codes de TVA de l'écriture.

– **Règlement d'un acompte**

N° compte	TVA	Débit	Crédit
411TRACT		500.00	
51210000			500.00

TVA non réglée à la date du 31/12/2005

411TRACT tract TVA par défaut : V2 TVA COLLECTEE

Actualiser le compte

	Date	Jnl	Pièce	Libellé	Exclure	TVA	Mt HT	Mt TVA	Mt Autre	Mt Taxe	TTC Débit	TTC Crédit
	31/07/2005	01	27		<input checked="" type="checkbox"/>	V2	418.06	81.94			500.00	

HT/TVA factures non totalement réglées	V2	418.06	81.94	TTC	500.00
Répartition HT/TVA non réglés : OD régularisation	V2	418.06	81.94	TTC	500.00

- La TVA est calculée en fonction du code de TVA par défaut (règle de trois).
- Si ce code ne correspond pas, il est modifiable (Se placer sur le code et faire F4 pour obtenir la liste des codes de TVA).

– **Facture de charge sans TVA**

	N° compte	TVA	Débit	Crédit
▶	60120000		250.00	
	401SSTVA			250.00

TVA non réglée à la date du 31/12/2005

401SSTVA sstva TVA par défaut : A1 TVA sur Biens et Ser Actualiser le compte

	Date	Jnl	Pièce	Libellé	Exclure	TVA	Mt HT	Mt TVA	Mt Autre	Mt Taxe	TTC Débit	TTC Crédit
▶	31/07/2005	01	28	Semences	<input checked="" type="checkbox"/>	A1	209.03	40.97				250.00

HT/TVA factures non totalement réglées	▶ A1	209.03	40.97	TTC	250.00
Répartition HT/TVA non réglés : OD régularisation	▶ A1	209.03	40.97	TTC	250.00

**Attention pour les factures non Assujetties à la TVA.
Le logiciel ressort de la TVA sur le montant total de la facture.
(Facture d'assurance, de Fournisseurs non assujetties à TVA,...).**

- Pour éviter que la TVA soit calculée, nous avons 3 solutions :
 - Affecter un code de TVA à 0% sur le fournisseur.
 - Exclure le compte client ou fournisseur en cochant la case "compte exclu de la TVA sur encaissement" dans l'onglet "Avancé" du plan comptable.
 - Exclure au moment de la déclaration la facture. Par contre, la facture va réapparaître à la prochaine déclaration. **Il faudra à nouveau penser à l'exclure sur les prochaines déclarations.**

– **Facture avec un code de TVA ne gérant pas la TVA sur encaissement**

	Date	Jnl	Pièce	Libellé	Exclure	TVA	Mt HT	Mt TVA	Mt Autre	Mt Taxe	TTC Débit	TTC Crédit
	31/07/2005	01	29	Produits de dé	<input type="checkbox"/>	A3	300.00	58.80				358.80

HT/TVA factures non totalement réglées

Répartition HT/TVA non réglés : OD régularisation

ligne invalide

Lors de l'utilisation d'un code de TVA ne gérant pas les encaissements, un panneau danger apparaît.

3 - Le bouton

L'écriture correspond au récapitulatif par code de TVA mais tous comptes confondus.

- On génère 2 écritures :
 - Écriture d'OD de régularisation de TVA sur encaissement.
 - Écriture d'extourne au début de la déclaration suivante, qui annule les montants passés dans l'écriture d'OD.

Pour les clôtures de TVA qui coïncide avec la date de l'exercice, le logiciel impose de créer l'exercice suivant afin de pouvoir saisir l'écriture d'OD.

Le journal utilisé est le journal d'OD de régularisation paramétré pour la TVA. Une fenêtre de confirmation vous est proposée pour valider ou modifier le journal proposé par défaut.

L'OD de TVA sur encaissement met en attente les montants de TVA non encaissés ou décaissés afin de permettre le calcul de TVA classique.

- Le visa du bouton est rouge avec la mention « OD non générée » tant que l'OD n'est pas passée .
- Le visa du bouton est vert avec la mention « OD générée » quand l'OD est enregistrée. .

La génération de l'OD de régularisation permet lorsque l'on lancera le calcul de la déclaration de TVA d'obtenir celle-ci avec la TVA sur encaissement, décaissement et celle sur les débits.

Consultation

Jnx	Libellé journal	Date pièce	N° pièce	Libellé pièce	Contrepart.
▶ OD	OPERATIONS DIVERSES	31/12/2005	TVAENC12	OD Régul. TVA enc. 31/12/2005	

N° Compte	TVA	Débit	Crédit
▶ 60000000	A	-200.00	
44566000		-11.00	
60000000	A1	-209.03	
44566000		-40.97	
70000000	V1		-4 212.38
44571000			-231.68
70000000	V2		-5 468.41
44571000			-1 071.81
70000000			9 680.79
44571000			1 303.49
60000000		409.03	
44566000		51.97	

Dupliquer Masque Correction Annule

➤ L'OD d'extourne est constatée à la date fin de déclaration + 1 jour.

Consultation

Jnx	Libellé journal	Date pièce	N° pièce	Libellé pièce	Contrepart.
▶ OD	OPERATIONS DIVERSES	01/01/2006	TVAENC12	Extourne Régul. TVA enc. 01/01	

N° Compte	TVA	Débit	Crédit
▶ 60000000	A	200.00	
44566000		11.00	
60000000	A1	209.03	
44566000		40.97	
70000000	V1		4 212.38
44571000			231.68
70000000	V2		5 468.41
44571000			1 071.81
70000000			-9 680.79
44571000			-1 303.49
60000000		-409.03	
44566000		-51.97	

Dupliquer Masque Correction Annule

4 - Le bouton

Suppression

Le bouton "Suppression" permet de supprimer le calcul de TVA sur encaissement et décaissement réalisé et de supprimer l'OD qui aurait été générée.

III Les Editions

A - Le récapitulatif de TVA sur encaissement

RÉCAPITULATIF TVA NON ENCAISSÉE/DÉCAISSÉE

Du 01/03/2005 Au 31/12/2005

En Euros

Code TVA	Libellé Code TVA	Taux TVA	Montant HT non réglé	Montant TVA non réglé
A	déductible	5.50	200.00	11.00
A1	TVA sur Biens et Services	19.60	209.03	40.97
V1	TVA COLLECTEE	5.50	4 212.38	231.68
V2	TVA COLLECTEE	19.60	5 468.41	1 071.81

B - Le journal détail TVA non encaissée non décaissée

DÉTAIL TVA NON ENCAISSÉE/DÉCAISSÉE

Du 01/03/2005 Au 31/12/2005

En Euros

A1 TVA sur Biens et Services

Taux : 19.60%

Compte : 44566000

401SSTVA

SSTVA

N°pièce	Date de pièce	Libellé pièce	Montant HT	Montant TVA	Montant taxe	Montant autre	Montant TTC Débit	Montant TTC crédit
28	31/07/05	Semences	209.03	40.97				250.00
Total non décaissé			209.03	40.97				250.00

Total non décaissé	(code : A1 19.6 %)	209.03	40.97
--------------------	--------------------	--------	-------

(code : A1 19.6 %)	209.03	40.97
--------------------	--------	-------

IV Trucs et astuces

ATTENTION !

L'échange prestataire ne transmet aucune information concernant la TVA sur encaissement.
Seule les données de la clôture TVA sont transmises.

Par contre il est important de vérifier l'avancement du lettrage, en cas de réception d'un dossier client par le comptable, afin de s'assurer que le client n'a pas lettré à une date supérieur à la date de clôture.

Pour une première utilisation de la TVA sur encaissement, sur un dossier ayant déjà un historique, il faut réaliser au minimum la déclaration précédente afin d'initialiser les montants de TVA non encaissée pour la première déclaration définitive.